



---

## Procédures Pass Sanitaire pour participer aux cours d'anglais saison 2021-2022

1 – Chaque adhérent à La Chapelaine Anglais devra être détenteur d'un Pass sanitaire à jour. Le Pass sanitaire étant : - Un certificat de vaccination complet - Ou un test PCR/Antigénique négatif de moins de 72 heures - Ou un certificat de rétablissement de la COVID-19 récent, présenté sous format numérique ou papier.

2 – Pour participer aux cours qui auront lieu dans la salle du foyer, chaque adhérent devra présenter à chaque cours son Pass sanitaire. Le contrôle\* sera effectué à chaque fois par le professeur Nia GACHON désignée contrôleur.

Dans chaque cours pour gagner du temps, tous les participants pourront l'assister en se désignant contrôleur.

3 – Chaque élève devra scanner le QR Code présent à l'entrée pour indiquer sa présence dans la salle ; à défaut de scanner ce QR Code, il faudra noter dans un cahier de présence tenu par notre professeur le nom et téléphone de la personne participant au cours (procédure identique aux années passées).

4 – Après avoir accédé avec la Pass sanitaire le port du masque n'est pas obligatoire, toutefois il est recommandé. Il pourra être rendu obligatoire y compris pour les personnes disposant du Pass sanitaire, soit par le préfet de département lorsque les circonstances locales le justifient, soit par le responsable du lieu où l'organisateur.

\* Le contrôle consistera en une lecture visuelle (format papier) ou numérique du QR code « TAC » de Tous anti-covid via l'application « TAC Vérif » pour les détenteurs d'un smartphone.